



Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 mars 2018

n° 042-18

Objet : *RD - Parc d'activités économiques de la Cassine à Chambéry - Approbation de conventions de mise à disposition de foncier*

- date de convocation le 16 mars 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-deux mars à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Benoit Perrotton
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jérôme Esquevin - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Gérard Marcucci - Pierre Perez

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 22 mars 2018

délibération n° 042-18

objet **RD - Parc d'activités économiques de la Cassine à Chambéry - Approbation de conventions de mise à disposition de foncier**

Xavier Dullin, président, rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence développement économique de l'agglomération au syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie, Chambéry métropole - Cœur des Bauges a cédé l'ensemble des biens immobiliers et fonciers situés sur le quartier de la Cassine à Chambéry.

Dans l'attente de l'aménagement du parc d'activités de la Cassine, et afin de libérer des locaux destinés à la démolition sur le quartier du Grand Verger, il est proposé la conclusion de deux conventions de mise à disposition avec Chambéry-Grand Lac Economie.

La première concerne un bâtiment implanté sur la parcelle cadastrée section BV n° 143, situé 77 rue du docteur Vernier à Chambéry. La location de ce bâtiment permettra à l'agglomération d'accueillir temporairement l'association le Mini-Racing chambérien qui doit quitter le bâtiment 6 au Grand Verger. Pour rappel, cette association accueille des enfants en difficulté scolaire qui, par le biais d'activités de construction de voitures de course en modèle réduit, apprennent le travail manuel et en équipe.

La seconde concerne un ensemble de parcelles cadastrées section BS n° 267p-120p et BV n° 112-114-103-229-111-224 sur la commune de Chambéry. L'ensemble de ces parcelles accueillent d'ores et déjà des familles de gens du voyage.

Ces mises à disposition, consenties à titre gratuite, seront effectives à compter du 15 avril 2018, pour une durée d'un an tacitement renouvelable.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau les conventions de mise à disposition de biens immeubles,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les conventions mentionnées ci-dessus avec Chambéry-Grand Lac Economie,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les conventions et tout document à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 042-18

Objet de l'acte : RD - Parc d'activités économiques de la Cassine à Chambéry -
Approbation de conventions de mise à disposition de foncier

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte : 22 mars 2018

Annexe : Plan;Convention 3 terrains GDV;Convention chambéry run moto;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180322-lmc1H20780H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20780H1

Date de transmission en Préfecture : 30 mars 2018

Date de réception en Préfecture : 30 mars 2018